

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Vendredi 03 Juin 2022**

OBJET : Projet expérimental : étude de faisabilité pour la valorisation du cochon créole de Martinique -

Président : Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 03 Juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux des séances du Comité du 11 mars et 5 Avril 2022
2. Présentation du projet de mandature ainsi que le nouvel organigramme
Dossiers Finances
3. Révision de la cotisation annuelle de la CACEM
4. Pénalités de retard pour certains marchés
Dossiers Ressources Humaines
5. Création d'un Comité Social Territorial
6. Création de postes
7. Révision de la prime de sujétion des Gardes des Réserves Naturelles
Dossiers Economie Durable
8. Dossier FEADER : caractérisation du cochon créole
9. Convention spécifique INRAE/PNRM : caractérisation du cochon créole
10. Mission INRAE pour le génotypage du cochon créole
Dossiers Valorisation et Sauvegarde de la Biodiversité
11. Plan de financement : mise en œuvre des actions OGS n° D1.3 – B6.1 – A.2
12. Avis du PNRM sur le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale de la Caravelle
13. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINE – L. BEAULIEU – Monsieur F. ISMAIN -

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) – Mr J. MONFORT(Diamant) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis)- Mr J. DOMERGUE(François) – Mr J-L. GUIZONNE(Grand-Rivière) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) –Mr M. MICHALON(Marigot) -Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin)-

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→Communes : Mr D. DELEPINE (Ducos) et Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr F. ISMAIN(CTM) – Mr R. DULYMBOIS à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) à Mr Gérard MONSTIN(Carbet) -

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames K. BERNABE – F. CARIUS – S. NORCA – C. EMMANUEL – N. LIMIER - Messieurs N. AZEROT -D. DINAL – E. DUFEAL - J-C ECANVIL – O. MARIE-REINE – M. NADEAU – J. ROSE -

→Communes : Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon)) – Mr L. DE GRANDMAISON(Fort-de-France) -Mr J. TABAR (Gros Morne) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mme A. APOCALE (Saint Esprit) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) -

→Communautés d'agglomération : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) – Mr L. CLEMENTE(CACEM) - Mr B. BIROTA (CAP NORD

Absents excusés : Mme M-A RAVIN (CTM) – Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) -

Invitée Excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM.

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n° 22-10 en date du 05 avril 2022 portant vote du Budget Primitif 2022 du Budget Principal du PNRM,

Considérant que le cochon noir ou " cochon planche " aurait été introduit sur les îles de la Caraïbe dès le XVIème siècle et qu'il a été traditionnellement le cochon élevé par la population martiniquaise, mais a été progressivement remplacé par d'autres races plus productives.

Considérant qu'il convient de relancer la production de ce cochon issue de la race espagnole « Patanegra » mondialement reconnu et que des études génétiques ont d'ailleurs démontré que la population de cochon noir ayant subsisté en Martinique est celle de la caraïbe dont le patrimoine génétique à le moins dévié par rapport à la race d'origine.

Considérant que le PNRM a donc initié un projet de recherche visant à valoriser ce cochon créole en collaboration avec l'INRAE de Guadeloupe. Ce projet consistera à effectuer des recherches relatives à :

- la génétique (caractérisation génétique et gestion de la population du cochon créole de Martinique),
- l'alimentation des porcs (ressources et essais d'alimentation),
- l'accompagnement ainsi que les travaux en fermes et en milieux sur les conduites d'élevages (conservation et gestion des accouplements...);
- les schémas de production de la reproduction à l'abattage ;
- les modes d'habitats (plein air ou autres....)
- l'élaboration de référentiels technico-économiques et la proposition d'un cahier des charges.

Considérant que le coût de ce programme de recherche est de 195 300 € TTC sur 5 ans dont 49 000 euros HT la première année.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur le partenariat de recherche entre le PNRM et l'INRAE pour la valorisation du cochon créole.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Approuve le partenariat de recherche entre le PNRM et l'INRAE de Guadeloupe pour la valorisation du cochon créole de Martinique.

Article 2

Décide d'inscrire les crédits nécessaires aux dépenses au budget en vigueur du SM/PNRM et les suivants.

Article 3

Autorise le Président à signer tous documents ou affaire s'y rapportant afin d'en assurer sa mise en œuvre.

Article 4

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le Vendredi 03 juin 2022



Le Président,

Félix ISMAIN



CONTRAT DE RECHERCHE pour le développement de l'élevage du cochon créole de Martinique

ENTRE :

L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique

Ci-après dénommé : **INRAE**

Ayant son siège : 147, rue de l'Université - 75338 PARIS CEDEX 07

Ici représenté par **Monsieur Philippe MAUGUIN**

En sa qualité de **Président Directeur Général**

Et par délégation par **Monsieur Harry ARCHIMEDE**

En sa qualité de **Président du Centre de recherche des Antilles-Guyane**

d'une part,

ET :

LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Syndicat Mixte

Ci-après dénommé : **PNRM**

Ayant son siège au Morne Tartenson 5 av St John Perse -97 200 FORT-DE-FRANCE CEDEX

Ici représenté par **Monsieur Felix ISMAIN**

En sa qualité de **Président**

d'autre part,

Ci-après dénommés individuellement « la Partie » ou collectivement « les Parties »



IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE QUE :

Considérant la convention cadre PNRM-INRAE du 03/02/2022 précisant :

- les domaines de collaboration entre les deux Parties (PNRM-INRAE) qui ont pour objectif commun de soutenir et de renforcer les capacités de recherche, de formation et d'innovation dans le cadre des domaines liés au développement de systèmes agricoles durables (cf. identifiants listés dans le préambule de la convention cadre) afin notamment de :
 - Promouvoir le développement territorial qui inclue la transition agroécologique, renforce la sécurité alimentaire et optimise les services écosystémiques des agroécosystèmes ;
 - Favoriser le développement partenarial du PNRM et de l'INRAE i) en mettant en œuvre une politique partenariale ambitieuse, ii) en participant à la formation par et pour la recherche, iii) en apportant un appui aux politiques du PNRM et de l'INRAE et iv) en renforçant la visibilité et l'attractivité de la recherche agronomique.
- que dans le cadre de la mise en application des actions de sa Charte, le PNRM requiert des appuis méthodologiques et un accompagnement scientifique de l'INRAE Centre des Antilles-Guyane autour :
 - de la problématique de la biodiversité ;
 - de la valorisation du cochon créole (cochon sauvage féral) ;
 - de la promotion des produits de marque ;
 - du développement de la petite exploitation familiale en périphérie de Parc.

Considérant que l'INRAE Centre des Antilles-Guyane, au travers de son Unité de Recherches Agroécologie et génétique des Systèmes d'Élevage Tropicaux (ASSET) a pour objectif de développer les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la promotion de systèmes de production tropicaux (élevage, polyculture/élevage) économes en intrants, durables et productifs. Les systèmes d'élevage, leurs produits (aspects quantitatif et qualitatif) et services (environnementaux, socioculturels) sont étudiés au travers :

- De la valorisation des génotypes présents localement du fait de leur adaptation au milieu, de leur potentiel de production et de la qualité de leurs produits ;
- D'une valorisation multicritères des biomasses disponibles localement (ressources de la biodiversité naturelle et cultivée, fourrages et ressources non-conventionnelles cultivées, co ou sous-produits agricoles, industriels,) ;
- de l'optimisation des performances (économiques, écologiques, qualitatives), et fonctions (environnementales, socioculturelles, esthétiques, paysagères,...) des systèmes de production agricoles.

Considérant que le PNRM a fait une analyse du contexte local de l'élevage du cochon créole ancré à son territoire et s'est donné pour ambition de conserver et valoriser son patrimoine génétique et de développer une activité de niche sur l'élevage du cochon créole de Martinique. De ce projet décrit en annexe 1, le PNRM souhaite impulser une dynamique sur le territoire, au sein d'espaces, avec des fermes agricoles et avec des collectifs d'acteurs bien imprégnés de la démarche, et en faire la démonstration qu'il serait à même de développer la promotion de l'élevage et des produits sous marque « Parc ». A l'issue du projet un cahier des charges sera proposé.

Les deux PARTIES ont élaboré en commun un PROJET DE RECHERCHE sur la faisabilité des activités. L'INRAE mène des travaux de recherche et des actions d'accompagnement aux côtés du PNRM. Dans le cadre de ce projet, plusieurs volets d'étude sont cooptés par les PARTIES. Ils se décomposent en recherches sur la génétique (caractérisation génétique et gestion de la population du cochon créole de Martinique), l'alimentation des porcs (ressources et essais d'alimentation), la recherche d'accompagnement ainsi que les travaux en fermes et en milieux contrôlés par le PNRM ; sur les conduites d'élevages (conservation et gestion des accouplements; schémas de production de la reproduction à



l'abattage ; modes d'habitats : plein air ou autres...) ainsi que l'élaboration de référentiels technico-économiques et la proposition d'un cahier des charges.

Le présent Contrat a pour objet d'établir une collaboration entre le PNRM et l'INRAE et de définir les droits et obligations des Parties pendant la collaboration, puis sur les résultats obtenus.

IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - DOMAINE DU CONTRAT

Les travaux à entreprendre porteront sur **la caractérisation et la valorisation du cochon créole de Martinique au sein de systèmes d'élevages adaptés au territoire et à une activité de niche** et sont précisés en annexe 1, qui fait Partie intégrante du présent Contrat.

Aucune des dispositions du présent Contrat ne saurait être interprétée comme impliquant des droits ou obligations en dehors du DOMAINE DU CONTRAT, tel que défini ci-dessus.

ARTICLE 2 - RESPONSABLES SCIENTIFIQUES – DEROULEMENT DU PROJET DE RECHERCHE

- 2.1. Le PROJET DE RECHERCHE est placé sous la responsabilité de :
- Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (directeur du développement durable et de la formation) du PNRM ;
 - Monsieur Jean-Luc GOURDINE (chercheur de l'Unité ASSET) de l'INRAE.

Le travail de recherche mené par l'INRAE est effectué au regard de l'état de l'art au jour de l'exécution du contrat et des informations communiquées par le PNRM.

2.2. Déroulement global du projet de recherche : engagements de INRAE

Pour la durée totale du PROJET DE RECHERCHE (qui se déroulera en plusieurs phases, cf. infra), l'INRAE s'engage à mener les activités de recherche et les actions de coordination scientifique suivantes :

2.2.1. GENETIQUE : Gestion de la population :

- Encadrer une thèse financée par la CTM (Mai 2022 – Avril 2025) portant sur la gestion participative de la population porcine d'origine férale de Martinique pour le développement d'un marché de niche dans un contexte de production agroécologique, est en cours (voir sujet de thèse en annexe 2).
- Co-concevoir avec le PNRM les protocoles de capture (origine géographique, âge et sexe des animaux, prélèvements et conditionnement de tissus (sang, cartilage ..) pour extraction d'ADN ;
- Caractériser la génétique des animaux capturés par le PNRM ou fournis par leurs partenaires privés ;
- Participer aux choix des reproducteurs créoles à identifier par les partenaires retenus
- Fournir les plans d'accouplement à mettre en place par les partenaires retenus
- Participer avec les partenaires retenus la définition du standard de race
- Participer avec les partenaires retenus à la mise en place du livre généalogique

2.2.2. ALIMENTATION : Essais d'alimentation et élaboration de rations adaptées :

- Participer à l'inventaire des ressources alimentaires non conventionnelles (ressources agricoles, co-produits et résidus du commerce et de l'industrie, ...)
- Procéder à la caractérisation et aux analyses chimiques des ressources et des rations ;
- Co-concevoir et co-encadrer des essais d'alimentation des porcs en croissance et proposer des rations pour tous les stades physiologiques ;



- Analyser les résultats des essais

2.2.3. CONDUITE D'ELEVAGE : Eco-conception et évaluation des systèmes d'élevage :

- Participer au diagnostic des unités d'élevage candidates aux essais expérimentaux, pour la gestion de la population animale, pour les essais d'alimentation et pour les étapes principales d'élevage (reproduction, sevrage, engraissement, abattage) ;
- Participer à la définition des conduites d'élevage : tests sur les conditions de gestion des parcours, d'habitats, de sevrage, d'engraissement et d'abattage ;
- Participer à l'encadrement technique des essais in situ, des suivis d'élevage, des mesures sur l'alimentation, de prélèvements d'échantillons liés aux tests expérimentaux ;
- Analyses technico-économiques des performances des systèmes d'élevage.

2.2.4 Des actions d'assistance et d'expertise pouvant se décomposer en :

- Aide à la définition des règles de cooptation, par le PNRM et l'INRAE des élevages candidats et des règles de fonctionnement pour les essais expérimentaux.
- Missions ponctuelles, voyages, suivis expérimentaux et suivis scientifiques et toute autre opération, échanges, rencontres, transferts de savoirs facilitant les avancées du projet .
- Un audit scientifique des différentes tâches et actions incluses dans le projet préalablement élaboré par le PNRM et ses partenaires ;
- Des informations, renseignements, conseils généralement transmis par l'INRAE en réponses aux questions du PNRM lors de contacts spécifiques ;
- La participation à des réunions de synthèse permettant de faire le point des connaissances acquises à l'occasion du traitement des sujets généraux et particuliers étudiés, les dates et les lieux de ces réunions étant fixés d'un commun accord ;
- La participation aux valorisations scientifiques et techniques et restitutions des résultats obtenus .

N.B. : A termes, les produits carnés et co-produits de carcasses (frais et/ou transformés) qui seront l'objet d'une caractérisation spécifique pour détermination des qualités nutritionnelles, organoleptiques ou technologiques devront faire l'objet d'une évaluation particulière et seront financés par le PNRM en liens avec le partenaire retenu.

2.3 **Déroulement global du projet de recherche : engagements du PNRM**

Pour la durée totale du PROJET DE RECHERCHE (qui se déroulera en plusieurs phases, cf infra), le PNRM s'engage à fournir les moyens financiers, humains, matériels, logistiques et tout autre moyen nécessaire au bon déroulement des étapes mener des actions de coordination suivantes :

2.3.1. Choix des partenaires privés et institutionnels

- Procéder au choix des éleveurs candidats en liens avec INRAE et autres partenaires institutionnels retenus
- S'engager auprès de partenaires institutionnels œuvrant dans les domaines définis dans les protocoles
- Faire respecter le bon déroulement des protocoles en génétique, alimentation et conduite d'élevage

2.3.2. Moyens mis en œuvre : fournir les moyens financiers, humains et matériels pour :

- Participer au suivi des essais en génétique alimentation et modes d'élevage et aux relevés des données d'élevage tels que définis dans les protocoles ;



- Faire respecter les étapes de choix des animaux, de leur identification, des plans d'accouplement, des modalités d'alimentation et des conditions d'élevage tels que définis dans les protocoles
- Choisir des milieux d'élevage contrôlés en cas de besoins co-définis par les deux parties

N.B. : Le cas échéant les deux parties PNRM et INRAE pourront répondre conjointement à des appels à projet permettant de soutenir les différentes étapes de ce présent projet

2.4. La coordination, l'audit scientifique, l'assistance technique apportée par l'INRAE au PNRM seront coordonnés par Mr Jean-Luc GOURDINE et/ou les collaborateurs désignés par lui. L'assistance technique apportée par l'INRAE devra permettre au PNRM de recevoir des informations de la part des spécialistes de l'INRAE dans les différents domaines des sciences animales (zootechnie, génétique, nutrition, reproduction, transformation technologique, qualité des produits) et systémiques (fonctionnement des exploitations, accès à la filière, implications et ouverture sur l'environnement sociotechnique, services écosystémiques) ainsi que de permettre le cas échéant de valider ou d'infirmer des concepts dans ce domaine dans des termes accessibles au plus grand nombre.

2.5. Moyens mis en œuvre et coût des opérations

Les moyens mis en œuvre et le coût des opérations sont précisés dans l'annexe 3 jointe au présent Contrat qui en fait partie intégrante.

Tous les moyens biologiques et/ou matériels nécessaires aux suivis en Martinique seront mis à disposition par le PNRM. Les autres dépenses afférentes à la conduite du projet global incluant d'autres partenaires (Chambre d'Agriculture, PARM, Lycée agricole, ..) seront supportées directement par le PNRM pour la création de la filière cochon créole de Martinique.

2.6. Fourniture ou échange de matériel

En cas de fourniture ou d'échange de matériel les 2 PARTIES auront à préciser

- le type de matériel (biologique, technique, données, logiciel, etc.) concerné,
- sa dénomination exacte,
- son statut juridique initial (propriété d'une des Parties ou d'un tiers, ou bien librement accessible dans le domaine public),
- le cas échéant son mode de protection (brevet, savoir-faire secret,).

En cas d'échanges importants ou réguliers de matériel, il conviendra d'annexer une fiche de traçabilité.

Ce sera notamment le cas de matériels biologiques en situation de sauvegarde de la race, qui devront faire l'objet d'une convention particulière respectant les règles en vigueur.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION FINANCIERE.

3.1. Pour la réalisation du présent Contrat, le PRNM s'engage à verser à l'INRAE, une somme (voir annexe financière) de **180 000 € HT** augmenté [si applicable] de la TVA au taux en vigueur à la date de facturation. Le projet sera phasé et financé annuellement sur les 5 ans. Une déclinaison pluriannuelle sera apportée (annexe 4 diagramme de Gant).

La somme totale à verser s'élève 195 300 € TTC.

Les sommes seront versées sur présentation de factures par l'INRAE à :

Monsieur l'Agent Comptable Secondaire du Centre de Recherche INRAE des Antilles-Guyane



Domaine Duclos - Prise d'eau - 97170 PETIT-BOURG

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Domiciliation
10071	97100	00001005272	24	TPBASSETERRE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN
IBAN (International Bank Account Number)
BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1007 1971 0000 0010 0527 224 TRPUFRP1

- 3.2. La somme allouée pour chaque année d'exécution sera versée selon l'échéancier suivant :
- 50 % de la somme à la signature du contrat ou de l'avenant correspondant ;
 - 50% à la validation du rapport annuel d'exécution « technique et financier ».

ARTICLE 4 – REUNIONS – RAPPORTS

4.1 Comités de pilotage, partenarial et autres

Le suivi du programme sera réalisé par le comité technique constitué du PNRM, de l'INRAE Il se réunit autant que de besoin. Un comité de pilotage constitué de l'ensemble des partenaires concernés par le projet se réunira tous les 6 mois afin de suivre et éventuellement réorienter le projet.,

Les documents de constitution et fonctionnement des comités seront annexés au projet.

Par ailleurs, l'INRAE adressera au PNRM :

- des rapports intermédiaires d'exécution « technique et financier » sur les résultats des expérimentations conformément à la répartition prévu à l'article 3 ;
- le rapport final d'exécution « technique et financier » sur les résultats des expérimentations au plus tard 2 mois après la date de fin du présent contrat ;
- Une restitution annuelle avec les partenaires agriculteurs et autres professionnels sera réalisée.

ARTICLE 5 - CONFIDENTIALITE

Pour l'application du présent article, "Informations" signifie tous les éléments d'information confidentiels, signalés comme tels, reçus de l'autre Partie soit oralement -et confirmés par écrit dans les 30 jours-, soit par écrit. Cette définition s'entend à l'exclusion des résultats issus de la collaboration régis par les dispositions de l'article 7.

5.1. Chaque Partie s'engage sauf accord préalable écrit de l'autre Partie à :

- Considérer comme strictement confidentielles les Informations,
- ne pas utiliser les Informations à d'autres fins que de mener à bien la recherche et l'exploitation des résultats,
- ne pas divulguer les Informations à des tiers,
- ne transmettre les Informations sous sa responsabilité qu'aux personnels directement concernés par le présent Contrat.

5.2. Ne seront pas considérées comme confidentielles les Informations dont la Partie qui les aura reçues pourra prouver :

- qu'elles faisaient Partie du domaine public au moment de leur communication ou
- qu'elles y sont tombées ultérieurement autrement que par un manquement à la présente obligation de confidentialité, ou



INRAE

- qu'elle les détenait déjà avant leur communication, ou
- qu'elle les a reçues librement d'un tiers autorisé à les divulguer, ou
- qu'elle est légalement tenue de les communiquer.

5.3. Les engagements du présent article sont valables pendant la durée du présent Contrat et pendant les 10 (dix) années qui suivront son échéance.

Ils ne pourront toutefois faire obstacle aux dépôts de droits de propriété industrielle et à l'exploitation des résultats visée à l'article 8.

ARTICLE 6 - SECRET – PUBLICATIONS

Pour les besoins du présent contrat, le terme "Informations" désigne toute information de nature technique, scientifique ou commerciale, quel qu'en soit le format, les caractéristiques documentaires ou le moyen de présentation. Ces Informations peuvent notamment consister en données expérimentales, tests, spécifications, dessins, inventions et découvertes brevetables ou non, topographie de semi-conducteur, données techniques, logiciel de programmation de base de données, savoir-faire et informations relatives à des techniques industrielles. Ces Informations peuvent être présentées notamment sous forme de documents, reproductions, dessins et représentations graphiques, enregistrements sur disques ou films (magnétiques, optiques ou lasers), impressions de mémoires d'ordinateurs ou données contenues dans les mémoires d'ordinateurs, ou sous toute autre forme.

6.1. Connaissances non issues du PROJET DE RECHERCHE

Chaque PARTIE s'engage à ne pas publier ni divulguer de quelque façon que ce soit les Informations scientifiques ou techniques appartenant à l'autre PARTIE dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat et ce, tant que ces Informations ne seront pas du domaine public.

Cet engagement restera en vigueur pendant l'exécution du présent contrat et les dix (10) ans qui suivent son expiration ou sa résiliation pour quelque raison que ce soit, nonobstant la résiliation ou l'arrivée à échéance de ce dernier.

6.2. Connaissances issues du PROJET DE RECHERCHE

Toute publication ou communication d'Informations relatives au PROJET DE RECHERCHE, par l'une ou l'autre des PARTIES, devra recevoir, pendant la durée du présent contrat et les douze (12) mois qui suivent son expiration, l'accord écrit de l'autre PARTIE qui fera connaître sa décision dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la demande adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Passé ce délai, et faute de réponse, l'accord sera réputé acquis.

En conséquence, tout projet de publication ou communication sera soumis à l'avis de l'autre PARTIE qui pourra supprimer ou modifier certaines précisions dont la divulgation serait de nature à porter préjudice à l'exploitation industrielle et commerciale, dans de bonnes conditions, des résultats du PROJET DE RECHERCHE. De telles suppressions ou modifications ne porteront pas atteinte à la valeur scientifique de la publication.

De plus, l'autre PARTIE pourra retarder la publication ou la communication d'une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la demande si des informations contenues dans la publication ou communication doivent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété industrielle.

Ces publications et communications devront mentionner le concours apporté par chacune des PARTIES à la réalisation du PROJET DE RECHERCHE.

Toutefois, ces dispositions ne pourront faire obstacle :



- ni à l'obligation qui incombe à chacune des personnes participant au PROJET DE RECHERCHE de produire un rapport d'activité à l'organisme dont elle relève, cette communication ne constituant pas une divulgation au sens des lois sur la propriété industrielle ;
- ni à la soutenance de mémoire de master ou de thèse des étudiants dont l'activité scientifique est en relation avec l'objet du présent contrat. (Cette soutenance étant organisée chaque fois que nécessaire de façon à garantir, tout en respectant la réglementation universitaire en vigueur, la confidentialité de certains résultats).

ARTICLE 7 - PROPRIETE DES CONNAISSANCES ANTERIEURES ET DES RESULTATS

7.1. Chaque Partie demeure propriétaire de ses Connaissances Antérieures.

On entend par Connaissances Antérieures : les connaissances scientifiques et techniques, le savoir-faire secret, les matériels biologiques, les droits et les titres de propriété industrielle et/ou intellectuelle (brevets, certificats d'obtention végétale, marques, logiciels, bases de données, ...) en la possession de chacune des Parties à la date d'effet du présent Contrat.

7.2. Les droits de propriété portant sur les travaux et résultats issus de la présente collaboration appartiendront à l'INRAE et au PNRM en copropriété.

Dans le cas où les résultats détenus en copropriété constituent une base de données et/ou un logiciel, un règlement de copropriété sera établi entre les parties pour fixer les conditions de gestion de leurs droits et obligations

ARTICLE 8 – PROPRIETE INDUSTRIELLE – EXPLOITATION DES RESULTATS

8.1. Connaissances non issues du PROJET DE RECHERCHE

Les résultats obtenus par les PARTIES antérieurement au PROJET DE RECHERCHE restent leurs propriétés respectives.

Les résultats portant sur le domaine du PROJET DE RECHERCHE mais non issus directement des travaux exécutés dans le cadre du présent contrat appartiennent à la PARTIE qui les a obtenus.

L'autre PARTIE ne reçoit sur les brevets et le savoir-faire correspondants aucun droit du fait du présent contrat.

8.2. Résultats issus du PROJET DE RECHERCHE

Les résultats issus du PROJET DE RECHERCHE sont détenus en copropriété par les PARTIES. Chaque PARTIE exploitera les résultats sous sa responsabilité exclusive. Compte tenu de la nature des travaux menés dans le cadre du PROJET DE RECHERCHE, les résultats ne devraient pas faire l'objet d'une protection par un titre de propriété industrielle.

Toutefois, dans le cas où les PARTIES constateraient que des résultats sont susceptibles d'être protégés par un titre de propriété industrielle et/ou seraient exploitables commercialement, les PARTIES se concerteront afin d'envisager le dépôt d'un tel titre à leurs noms conjoints et désigneront parmi elles le gestionnaire de la copropriété et le valorisateur des résultats dans le respect des dispositions du décret 2009-645 du 9 juillet 2009.

ARTICLE 9 – PERSONNEL- RESPONSABILITE

Chacune des PARTIES pourra, dans la limite des besoins du PROJET DE RECHERCHE, procéder à l'accueil de personnel de l'autre PARTIE (doctorant, technicien qualifié, stagiaire, apprenti, ...)

Le personnel en question reste soumis aux dispositions statutaires de la PARTIE employeur vis-à-vis de laquelle il conserve son lien de subordination, qui assure sa gestion et supporte son salaire. Les modalités d'accueil du personnel,



la mise à disposition de bureau, bureautique, de matériels de fonctionnement, de moyens de déplacement sur sites devront assurer le bon déroulement du projet (éléments consignés en annexe 5 du présent Contrat.

Chaque employeur assurera la couverture de ses propres agents conformément à la législation applicable dans le domaine de la Sécurité Sociale, du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le cadre de son statut propre et procède aux formalités légales qui lui incombent, sans préjudices d'éventuels recours contre les tiers responsables.

Le personnel devra respecter les consignes de sécurité et les dispositions non disciplinaires des règlements en vigueur dans les locaux de la PARTIE qui l'accueille et qui seront portés à sa connaissance. Le personnel devra contracter une assurance.

Conformément aux dispositions du décret n°92-158 du 20 février 1992, les responsables scientifiques désignés dans le cadre du présent contrat analyseront ensemble les risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, les installations et les matériels. Le cas-échéant, un plan de prévention sera établi par écrit conformément au décret visé ci-dessus.

Chaque PARTIE sera responsable dans les conditions du droit commun des dommages que son personnel et/ou ses biens pourrai(en)t causer au personnel et/ou aux biens de l'autre PARTIE et/ou de tiers à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

Le présent Contrat aura une durée de 60 mois à compter de sa date de signature. Le présent contrat fixe les conditions financières et les engagements pour la durée du contrat.

En fonction des avancées des différentes étapes pré-citées et en vertu des recommandations qui devront être appliquées dans une seconde étape, il est possible de recourir à des avenants spécifiques co-construits par les deux Parties.

Nonobstant l'échéance du contrat ou sa résiliation anticipée dans les cas prévus à l'article "RESILIATION" :

- les dispositions prévues à l'article "SECRET-PUBLICATIONS" restent en vigueur pour les durées fixées audit article ;
- les dispositions prévues aux articles "PROPRIETE INDUSTRIELLE-EXPLOITATION DES RESULTATS » restent en vigueur.

ARTICLE 11 – TRANSMISSION DU CONTRAT

Le présent Contrat est conclu *intuitu personae*. Il est personnel, incessible et intransmissible.

ARTICLE 12 – RESILIATION - ECHEANCE

12.1. Le présent Contrat sera résilié de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne deviendra effective que trois mois après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec avis de réception, exposant les motifs de la plainte,



INRAE

à moins que, dans ce délai, la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du Contrat.

12.2. L'échéance, la résiliation ou l'annulation du présent Contrat ne portera pas atteinte notamment aux dispositions des articles 4.4 (pour une durée de 3 mois), 5, 7 et 8 ci-dessus.

ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE - LITIGES – CONTESTATIONS

13.1. Le présent Contrat est régi par la loi française.

13.2. En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

13.3. En cas de différend entre les Parties au sujet de l'application de ces dispositions, elles s'engagent à avoir recours à un expert extérieur, agissant en qualité de mandataire commun, qui sera désigné d'un commun accord ou, à défaut, par le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris, sur requête de la Partie la plus diligente. L'expert aura un délai de deux mois à compter de sa saisine pour rendre un avis.

13.4. En cas de désaccord persistant, il est fait attribution de compétence aux juridictions de Paris.

ARTICLE 14 – ELEMENTS CONSTITUTIFS DU CONTRAT

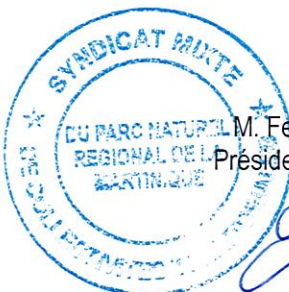
Le présent Contrat contient 14 articles et 1 page de signature, une par Partie, et les annexes suivantes :

- Annexe 1 - Présentation du projet du PNRM ;
- Annexe 2 – Projet de thèse encadré par INRAE-PNRM ;
- Annexe 3 - Descriptif du budget total
- Annexe 4 - Descriptif annuel des activités de recherche et des actions de coordination scientifique ;
- Annexe 5- Conditions d'accueil de personnel extérieur mis à notre disposition ;

L'ensemble de ces documents constitue un exemplaire original.

Fait à Petit-Bourg, le..... **15 JUIN 2022**
En deux exemplaires originaux,

Pour le Parc Naturel Régional de la Martinique



M. Félix ISMAIN
Président du PNRM

H. ARCHIMEDE
Président du Centre



M. Harry ARCHIMEDE
Président du Centre de recherche des Antilles-Guyane



ANNEXE 1 PRESENTATION DU PROJET

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP du PNRM)

ETUDE EXPERIMENTALE POUR LA CARACTERISATION ET LA VALORISATION DU COCHON CREOLE

Préambule

Le porc créole communément appelé « cochon noir », « cochon planche » voire « cochon sauvage » a toujours fait partie de notre paysage rural et même périurbain.

Héritage d'un apport spécifique, vraisemblablement depuis les premières introductions espagnoles, le porc créole a su s'adapter aux conditions naturelles locales et aux contraintes.

Ce faisant, cet élevage informel et traditionnel permettait le maintien d'un cheptel diffus mais relativement important répondant aux attentes économiques et alimentaires de l'époque.

Actuellement, en Martinique, la production du "cochon créole" est diffuse et non intégrée dans un programme de recherche et de préservation.

On retrouve, aujourd'hui, quelques espèces sur les hauteurs de la montagne Pelée, au Prêcheur, à Sainte-Anne et encore quelques éleveurs traditionnels disparates.

La relance de cette filière permettrait à certains éleveurs de porcs, de se positionner dans le cadre d'une valorisation d'un produit présentant des spécificités patrimoniales très forte.

Par ailleurs, ce type de produit permet à l'exploitation de s'ouvrir sur des perspectives de conduite d'élevages intégrés assurant une valorisation des sous-produits de l'exploitation et autres sources alimentaires.

Une opération d'identification serait donc nécessaire afin d'évaluer le potentiel existant sur notre territoire, il faudra procéder à :

- Etablir un protocole d'expérimentation ;
- Mettre en œuvre d'une procédure pour garantir la sauvegarde et la conservation du porc créole ou cochon planche sur le territoire ;
- Identifier les caractéristiques et des qualités organoleptiques de la viande du "porc créole".

Les objectifs généraux de l'opération sont donc de :

- Etablir « la carte d'identité du porc créole martiniquais », en comparaisons avec d'autres types de porcs caribéens ;
- Créer un conservatoire des espèces pour la préservation des caractères génétiques des animaux ;
- Rechercher des foyers alimentaires dans la nature ou plus généralement, issus des activités humaines, propices à l'alimentation des animaux ;
- Avoir de véritables données techniques (qualité sensorielles...) économiques (conduite d'élevage...) garantissant la viabilité d'une activité de niche.

1. Objet

Le présent cahier des charges a pour objectif de procéder au recrutement d'un opérateur pour la coordination des actions et assurer la logistique dans le cadre d'une étude expérimentale sur la caractérisation et la valorisation du porc créole, afin d'optimiser son élevage et développer une filière et une activité de niche viable économiquement.



2. Détail des prestations

Afin de mener à bien ce projet, le PNRM établira une convention de partenariat avec l'INRAE qui accompagnera en relation avec le prestataire retenu, l'ensemble des opérations liées à cette expérimentation. Le détail des interventions de l'INRAE par rapport aux interventions du prestataire est en annexe du présent CCTP

2.1. L'approche Technique

Les prestations techniques prévues dans le cadre de cette opération sont les suivantes :

- L'identification, la mobilisation et la concertation des acteurs locaux,
- la définition des partenariats et actions à mettre en place notamment sur :
 - les aspects socio-culturels (bibliographie, témoignage, enquête in situ...)
 - la génétique et la zootechnie
 - la recherche et la capture de matériel biologique (animaux)
 - la recherche du gisement de sources alimentaires
 - l'identification des fermes pilotes
 - les conduites d'élevage
 - le suivi évaluation des protocoles expérimentaux
 - la valorisation technico-économique
 - le traitement des données

2.1.1. Constitution du comité de pilotage et du comité technique

Afin de mener à bien cette expérimentation, il conviendra de constituer un comité de pilotage. Il sera composé d'acteurs représentatifs de la diversité des acteurs ou institutions impliqués (éleveurs, consommateurs, scientifiques, institutions...). Il aura pour but, dans un premier temps, d'affiner la formulation des besoins et des attentes des partenaires, de suivre l'avancée du projet, de prendre des décisions stratégiques afin de le réorienter si besoin, de proposer des solutions à des interrogations...La volonté affichée est de privilégier une approche partenariale. Par ailleurs, un comité technique constitué des personnels de l'INRAE, du PNRM et du prestataire aura pour mission de suivre et d'orienter au quotidien cette étude.

Dans le cadre de cette opération, le prestataire devra donc proposer et coordonner un comité technique et un comité de pilotage suite à la validation de la liste des partenaires (professionnels avertis ou pas)

2.1.2. Capture des porcs sauvage et identification de fermes pilotes

La capture des porcs sauvages devra se faire dans le secteur nord (versants nord-ouest de la montagne Pelée) en tenant compte des obligations règlementaires en matière d'accessibilité et de capture. Il conviendra donc d'établir des protocoles de capture, d'approche et d'acheminement

Il conviendra de définir et contractualiser avec les fermes participant à l'expérimentation en fonction des conditions requises (conditions pédoclimatiques, préoccupations sanitaires, bien-être animal...) et définir la nature de leurs implications respectives (naisseur, engraisseur...).

Ainsi, les éleveurs retenus devront :

- Appliquer le protocole qui sera défini,
- Enregistrer et archiver les données pour traitement,
- Permettre le prélèvement d'échantillons.

Le prestataire devra directement, évaluer et mettre en œuvre cette phase du projet en relation avec le PNRM et l'INRAE.

2.1.3. Etablissement de la carte génétique du porc créole de Martinique

Avant de pouvoir définir les orientations définitives du projet, il convient d'afficher une identité au porc créole de Martinique. Cette étape se fera en partenariat avec l'antenne de Guadeloupe de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRAE) qui a déjà réalisé des études en ce sens. Il conviendra donc :

- D'établir la carte génétique du porc créole martiniquais ;



- De procéder aux comparaisons avec d'autres types de porcs caribéens si les descriptions sont déjà établies
- De dégager des axes de recherche et d'expérimentations complémentaires.

Cette phase du projet sera réalisée par l'INRAE

2.1.4. Conduite du projet expérimental

La conduite de l'expérimentation sera coordonnée en partenariat avec des spécialistes chercheurs notamment zootechniciens de l'antenne de Guadeloupe de l'INRAE afin d'apporter une déclinaison opérationnelle de l'opération globale et capitaliser l'expérience

Les thèmes abordés sont :

- Les conditions d'élevage et de reproduction,
- Conservation de la biodiversité
- L'alimentation : caractérisation des propriétés alimentaires des ressources valorisables, identification des besoins alimentaires, établissement des rations et des approvisionnements
- Les conditions d'abattage et de valorisation

Cette phase du projet sera réalisée par l'INRAE

2.1.5. Recherche des sources d'alimentation

La conduite de cette étape sera coordonnée en partenariat avec l'INRAE. Il conviendra de mener une réflexion et utiliser dans le cadre de l'expérimentation, les sources d'alimentation pérennes susceptibles d'être utilisés dans le cadre de cette expérimentation :

- Identification et quantification des ressources valorisables dans le cadre d'une économie circulaire (Enquête sur les usages et pratiques liées aux déchets alimentaires, déchets des GMS, des cuisines centrales, des usines agro-alimentaires...)
- Rechercher si nécessaire s'il existe des foyers alimentaires (surplus ou déchets agricoles), propice à l'alimentation des animaux

Une réflexion sera menée sur l'approvisionnement et le stockage de ces aliments.

Cette phase du projet sera réalisée par l'INRAE en partenariat avec le prestataire

2.1.6. Suivi vétérinaire et bien-être animal

La conduite cette étape sera coordonnée en partenariat avec l'INRAE. Il conviendra de mener une réflexion avec un professionnel de la santé animal (GDS ou vétérinaire privé) sur les effets des conduites d'élevage sur la santé et le bien-être animal. Notamment lors de la phase de capture les conditions et normes retenues par le professionnel de santé seront définies. Elles devront être mises en place chez les éleveurs et leur suivi effectué par le professionnel de santé avec lequel une contractualisation sera définie.

Cette phase du projet sera réalisée par le prestataire en partenariat avec l'INRAE.

2.1.7. Traitement des données

Un suivi de l'expérimentation devrait permettre d'enregistrer et d'exploiter toutes les données qu'elles soient scientifiques (performances animales, caractérisations des conditions, échantillons animaux et végétaux) ou économiques (achats, main d'œuvre, alimentation, équipements, vente) afin de définir un modèle transposable.

Cette phase du projet sera réalisée par l'INRAE.

2.1.8. Qualité des produits finis et traçabilité des pratiques agricoles

Pour l'analyse des produits finis (sensoriel, texture, structure, analyse nutritionnelle, physico-chimique, microbiologique...) le prestataire devra être assisté sur le plan technique pour ce qui est de la préparation, la caractérisation des échantillons et pour l'évaluation de la qualité. Des études sur l'analyse finale du produit doivent permettre de le différencier des produits conventionnels. Il sera nécessaire de faire appel à des unités spécialisées comme le PARM pour réaliser les opérations de caractérisation.



INRAE

Cette phase sera coordonnée par l'INRAE en relation avec le PNRM

2.2. L'approche socioéconomique : Sensibilisation du public sur la valeur patrimoniale et commercialisation

Le porc Créole a un fort ancrage au terroir Martiniquais, il convient en plus de sa valorisation économique de lui redonner toute sa valeur patrimoniale.

Ainsi, le deuxième axe de cette expérimentation portera sur la sensibilisation, la mobilisation et la concertation des acteurs locaux susceptibles d'intervenir dans la filière, ainsi que de la population.

Pour ce qui est de l'intégration des socioprofessionnels à la démarche, il s'agira donc par la concertation, de définir les attentes des partenaires, de mettre en place actions avec les opérateurs de services potentiels (cuisiniers...), des actions de sensibilisation pour et sur :

- les aspects socio-culturels (bibliographie, témoignage, enquête in situ...) afin de comprendre et avoir une approche de l'apport insulaire du porc à travers le temps et les habitudes culinaires ;
- des supports médiatiques (films...).

Pour ce qui est de la commercialisation, les produits seront commercialisés par des biais de distribution préalablement définis (circuits courts...). Pour ce faire, il conviendra de définir les paramètres d'intégration des filières de production et la politique de commercialisation. Une enquête de filière sera sans doute nécessaire (agents divers du producteur aux consommateurs ou autres bouchers, abattage, découpe, transformation, ...).

Cette phase du projet sera réalisée par le prestataire en partenariat avec l'INRAE et le PNRM.



ANNEXE 2 PROJET DE THESE SOUMIS ET FINANCE PAR CTM

Gestion participative de la population porcine d'origine férale de Martinique pour le développement d'un marché de niche dans un contexte de production agroécologique

Résumé :

Le PNRM (Parc Naturel Régional de Martinique) a pour objectif de maintenir et de valoriser le patrimoine naturel de la Martinique. Suite à un projet exploratoire en partenariat avec INRAE (Unité de Recherches Zootechniques, URZ), il a été montré que les porcs féraux de Martinique sont génétiquement originaux, et de type Créole. Il conviendrait de les conserver et de les valoriser dans des schémas permettant à la fois la conservation de ces génotypes, le développement d'une production de niche (différenciation des modes d'élevage par rapport aux schémas conventionnels) par la définition et la mise en place de pratiques agroécologiques (en optimisant les interactions animal-végétal, en minimisant les intrants exogènes et en valorisant les circuits courts). Il importe que ces actions soient coconstruites avec les éleveurs.

Enjeux scientifiques et socio-économiques auxquels répond le projet :

Aujourd'hui, l'élevage est au cœur d'enjeux multiples interconnectés comme le bien-être animal, le réchauffement climatique et les enjeux environnementaux, les enjeux de santé et le maintien de la biodiversité (Paul et al., 2021). Afin de répondre à ces enjeux, il devient important de redéfinir l'élevage à l'échelle locale, comme un maillon du système alimentaire territorialisé et comme un fournisseur de multiples services écosystémiques (Alexandre et al., 2021). Les éleveurs sont au cœur du processus. Dans ce contexte, leur participation ne se limite pas à la fourniture de données utilisées par les scientifiques, mais inclut leurs apports constructifs aux réflexions scientifiques jusqu'à la mise en place des innovations biotechniques et organisationnelles (Mueller et al., 2015).

Le travail de thèse proposé s'inscrit dans le cadre de projets conduits par le PNRM visant à sauvegarder et valoriser la biodiversité de la Martinique (réserve UNESCO) et dans le cadre des travaux de recherche participative de l'INRAE-URZ. Ceux-ci visent à concevoir et à mettre en place des schémas de sélection participative et des itinéraires techniques agroécologiques au service de la valorisation de la biodiversité locale. Dans l'étape préliminaire visant à la caractérisation des porcs féraux de Martinique, INRAE a montré l'originalité génétique de ces animaux (Gourdine et al., 2019) qu'il conviendrait de conserver et de valoriser dans des schémas de sélection adaptés à la réalité de l'élevage familial de la Martinique. Le présent projet a pour objectif premier de réaliser un état de l'art des schémas de sélection Participative et de proposer des scénarii de sélection de la population porcine d'origine férale de Martinique. Il s'agira notamment de décrire et comprendre la diversité des pratiques d'élevages, et d'évaluer l'adéquation entre cette diversité et la typologie des schémas de sélection participative issue de la littérature. Il s'agira ensuite de proposer différents scénarii de gestion de la population, d'étudier les freins et les leviers d'adoption de ces scénarii pour co-construire avec l'ensemble des acteurs la gestion à mettre en place. Enfin, le second objectif de ce travail de thèse est d'identifier des pratiques agroécologiques innovantes appropriables par les éleveurs (via des ateliers de travail participatifs), et de caractériser certaines de ces pratiques par l'expérimentation en fermes et en milieux contrôlés. Ces pratiques et la gestion participative retenues seront des éléments clés permettant de définir un cahier des charges pour aller vers une reconnaissance de la race porcine Créole de Martinique et une démarcation des produits issus de ces élevages.

2 Etat de l'art scientifique - Originalité du projet :

En Martinique, la viande porcine locale est fournie par des élevages traditionnels et familiaux (avec un faible effectif) et une soixantaine d'exploitations industrielles (avec environ 40 truies en moyenne) appartenant à l'une des deux coopératives porcines. Peu d'informations sur le type de races, le système d'alimentation ou le statut sanitaire sont disponibles dans les exploitations porcines traditionnelles car la plupart d'entre elles sont dans le secteur informel (Gourdine et al., 2018). La population porcine locale de Martinique joue un rôle majeur dans l'économie de subsistance



des petits agriculteurs (Barrau, 1978) et est pourvoyeuse d'une viande très prisée par les consommateurs. Cependant, ces animaux sont aujourd'hui en voie de disparition en raison du développement de systèmes avec des races exotiques plus productives. Le porc local de la Martinique fait actuellement l'objet d'un projet de sauvegarde, à l'initiative du PNRM et de l'association des éleveurs de « Porc Créole d'Excellence de Martinique ». Ce projet soulève des questions de recherche, à l'échelle de la génétique (gestion des populations à faibles effectifs), du système d'élevage (concilier sauvegarde et production, co-construction d'itinéraires agroécologiques) et de l'organisation (éco-conception de la sélection participative). L'originalité du projet est liée au processus même de la conception et de la réalisation de la gestion de la population porcine d'origine férale de Martinique. Dans une démarche participative des éleveurs candidats seront consultés et mobilisés dans des focus- groupes et suivis dans leurs pratiques. Le projet implique de la recherche Bibliographique sur la sélection participative, une étape de modélisation des schémas de sélection, dans la co-construction des scénarios prenant en considération les contraintes et les attentes de tous les acteurs du développement de la filière porc local (PNRM, éleveurs, chercheurs). Outre l'amélioration des connaissances sur la sélection participative (qui est un front de science de l'URZ), un des enjeux majeurs de ce travail de thèse est d'identifier, de co-construire et de caractériser des pratiques d'élevage viables dans une démarche agroécologique (qui est une expertise de l'URZ).

Hypothèses de travail :

Les questions de recherche sont les suivantes :

- Quelle est la typologie des schémas de sélection participative en élevage dans le monde ?
- Quels sont les schémas qui correspondent davantage aux conditions de l'élevage de porc local en Martinique ?
- Quels sont les freins et les leviers d'adoption des différents scénarii proposés aux acteurs ?
- Quels sont les scénarii coconstruits, issus de savoirs entre chercheurs et acteurs ?
- Quels sont des itinéraires techniques identifiés et quelles en sont les caractéristiques technico-économiques

Notre hypothèse est qu'une étude dans la recherche participative combinant un travail collaboratif avec les éleveurs de porcs locaux (issus de porcs féral) et un travail d'expérimentation (en fermes et en station expérimentale) devrait nous permettre d'améliorer la connaissance i) sur les atouts et faiblesses de la sélection participative, et ii) sur les itinéraires techniques efficaces permettant de poser les fondations d'une gestion à long terme des ressources génétiques.

Matériel nécessaire (disponible et/ou à produire), et méthodes envisagées :

Le projet est basé sur des données disponibles dans la littérature, sur un réseau existant entre la recherche (INRAE), le PNRM et les éleveurs de porc local de Martinique, sur les ressources et les installations expérimentales de INRAE-URZ et PTEA.

3 La co-construction avec les acteurs se basera d'une part sur les actions déjà en cours dans le cadre du partenariat avec le PNRM où une série d'actions ont déjà été identifiées, en s'appuyant sur une collaboration avec les acteurs construite depuis 2016. D'autre part, sur des séries de réunion de travail permettant de renforcer les intérêts propres et commun dans le projet de valorisation du porc local de Martinique, et de co-construire de nouveaux savoirs. Les expérimentations se réaliseront en se basant sur la définition des itinéraires techniques co construits avec les éleveurs en 1ère et début de 2ème année, et correspondant à leurs attentes et à la réalité du terrain. L'expérimentation et l'acquisition de données dans la moitié de la 2ème année de thèse permettra d'analyser et de valoriser cette partie de la thèse en fin de thèse.

Déroulés du travail sur les 3 années (Méthodologies envisagées) :

Dans un 1er temps, les réunions de travail combinées à la recherche bibliographique seront utilisées pour décrire la diversité des situations d'élevage et caractériser une typologie de la sélection participative en petites communautés (Publication 1) et d'évaluer s'il existe des types de sélections participatives plus adaptées aux conditions et à la réalité du paysage de la Martinique (Publication 2).

Une des originalités sera de simuler différents scénarii de sélections participatives proposés aux éleveurs et d'évaluer les trajectoires d'évolution (par exemple trajectoires viables entre gestion de la consanguinité et amélioration des caractères d'intérêts ; trajectoires viables de sauvegarde sans ou avec croisement ...). Dans un 2ème temps, les



itinéraires techniques construits seront évalués en fermes et en station expérimentale afin d'obtenir les 1ères références technico-économiques (Publications 3 et 4, en fonction du nombre d'essais).

Références bibliographiques :

- Alexandre G., Rodriguez L., Arece J., Delgadillo J., Garcia G.W., Habermeier K., Almeida A.M., Fanchone A., Gourdine J.L., Archimède H. 2021. Agroecological practices to support tropical livestock farming systems: a Caribbean and Latin American perspective. *Trop. Anim. Health Prod.* 2021 53:111. <https://doi.org/10.1007/s11250-020-02537-7>
- Barrau J. 1978. On the "cochon-planche" of small West Indies. *J. Agric. Trad. Bota. Appl.*, 25,: 195-201, doi: 10.3406/jatba.1978.3770
- Gourdine J.L., Lof A., Louis-Sidney J., Delyon W., Semjen I., Bénony K., Bructer, M., Cyril M., Gauthier V., Alexandre G. 2018. Characterizing practices and the sanitary status of farms of Creole and Creole like pigs in Martinique. *Rev. Elev. Médecine Vét. Pays Trop.*, 71 (1-2).
- Gourdine J.L., Bructer M., Benony K., Cyrille M., Vertueux-Degras C., Servier M.F., Lof A. Alexandre G. 2019. Structure génétique de la population porcine férale de Martinique. *Journ. Rech. Porcine*, 51, 315-320.
- Pau, B.K., Butterbach-Bahl K., Notenbaert A. Nduah Nderi A., Ericksen P. 2021. Sustainable livestock development in low- and middle-income countries: shedding light on evidence-based solutions. *Environ. Res. Lett.* 16 011001.
- Mueller J.P., Rischkowsky B., Haile A., Philipsson J., Mwai O., Besbes B., Valle Zarate A., Tibbo M., Mirkena T., Duguma G., Scolkner J., Wurzinger M. 2015. *J. Anim. Breed. Genet.* 132: 155-168



ANNEXE 3 FINANCIERE

PLAN DE FINANCEMENT

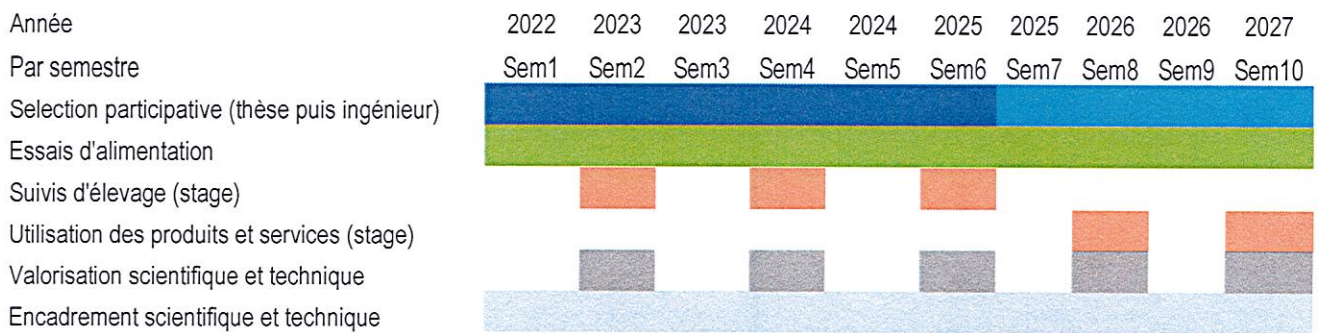
Financier(s)	Coût financement (HT)	Taux de participation
PNRM	180000 €	100 %
Montant total Financé (HT)	180000 €	100,00 %
TVA applicable sur facture UPRA (8,5%)	15300 €	
Montant total financé (TTC)	195 300 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES

Postes de dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Fonctionnement					
Achat de consommables, missions, déplacements, frais d'expérimentation	40500	36500	36500	12000	12000
Personnel					
Frais de personnels temporaires	8500	8500	8500	8500	8500
Montant Total (ht) projet	49000	45000	45000	20500	20500



**ANNEXE 4
 DIAGRAMME DE GANT
 Descriptif annuel des activités de recherche et des actions de coordination scientifique**





ANNEXE 5 CONDITIONS D'ACCUEIL DE PERSONNEL EXTERIEUR MIS A NOTRE DISPOSITION

➤ CONDITIONS D'ACCUEIL A L'INRAE

Pour l'exécution du programme visé à l'article 1, l'INRAE s'engage à accueillir dans ses locaux de l'Unité, M., en sa qualité de, dont l'encadrement scientifique sera assuré par

M.demurera employé du PNRM. En conséquence, le PNRM s'engage à assumer entièrement et seul(e) la responsabilité qui lui incombe en qualité d'employeur (notamment en cas d'accidents de travail, de cessation de rémunération ou de rupture de Contrat de travail pour quelque cause que ce soit) tant pendant la durée du présent Contrat qu'à son issue.

En cas de maladie ou d'accident du travail, l'INRAE (Unité), s'engage à faire parvenir au PNRM les documents nécessaires pour lui permettre de satisfaire à ses obligations d'employeur, notamment les certificats médicaux correspondants dans les 48 heures.

M., préposé du PRNM sera placé auprès du Directeur de l'Unité, pendant toute la durée de la Contrat et le temps imparti à cette unité sans pour autant que le lien de subordination préposé/employeur soit remis en cause. M.sera soumis à la discipline générale applicable aux agents de l'Unité.

A titre exceptionnel, M. pourra être autorisé à conduire un véhicule de l'Unité. Dans ce cas, une autorisation devra lui être délivrée au préalable par l'Administration concernée sur présentation du motif et de la durée du déplacement et l'accord préalable de l'employeur devra être obtenu, celui-ci demeurant responsable des dommages subis par son préposé au titre des accidents du travail.

M. bénéficiera d'une connexion à internet et sera autorisé à prendre le repas du midi au restaurant des personnels de l'INRAE au tarif non subventionné.

L'Administration concernée conservera la responsabilité de tous dommages susceptibles de survenir du fait de M. au cours des déplacements nécessaires à l'exécution de sa mission tant au préjudice du véhicule que des tiers, étant entendu que les dommages causés à M. lors de la conduite des véhicules ou du transport dans ces véhicules, seront couverts au titre des accidents du travail.



➤ **CONDITIONS D'ACCUEIL AU PRNM**

Pour l'exécution du programme visé à l'article 1, le PRNM s'engage à accueillir dans ses locaux M., en sa qualité de dont l'encadrement scientifique sera assuré par

M.demeurera employé de l'INRAE. En conséquence, l'INRAE s'engage à assumer entièrement et seul(e) la responsabilité qui lui incombe en qualité d'employeur (notamment en cas d'accidents de travail, de cessation de rémunération ou de rupture de Contrat de travail pour quelque cause que ce soit) tant pendant la durée du présent Contrat qu'à son issue.

En cas de maladie ou d'accident du travail, le PRNM, s'engage à faire parvenir à l'INRAE les documents nécessaires pour lui permettre de satisfaire à ses obligations d'employeur, notamment les certificats médicaux correspondants dans les 48 heures.

M., préposé de l'INRAE sera placé auprès de pendant toute la durée de la Contrat et le temps imparti à cette unité sans pour autant que le lien de subordination préposé/employeur soit remis en cause. M.sera soumis à la discipline générale applicable aux agents du PRNM.

A titre exceptionnel, M. pourra être autorisé à conduire un véhicule du PRNM. Dans ce cas, une autorisation devra lui être délivrée au préalable par l'Administration concernée sur présentation du motif et de la durée du déplacement et l'accord préalable de l'employeur devra être obtenu, celui-ci demeurant responsable des dommages subis par son préposé au titre des accidents du travail.

M..... bénéficiera d'une connexion à internet et sera autorisé à prendre le repas du midi au

L'Administration concernée conservera la responsabilité de tous dommages susceptibles de survenir du fait de M. au cours des déplacements nécessaires à l'exécution de sa mission tant au préjudice du véhicule que des tiers, étant entendu que les dommages causés à M. lors de la conduite des véhicules ou du transport dans ces véhicules, seront couverts au titre des accidents du travail.